

Acte n°2023-02

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 27 mars 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par la Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021 ;

Vu le diaporama présenté en séance portant sur le projet « PLURIEL 2024 »,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (50 membres présents et représentés)

Objet : Point de situation sur le Projet « PLURIEL 2024 »

La Présidente présente un point de situation du projet *PLURIEL 2024*.

Les enjeux académiques du projet *PLURIEL 2024* sont rappelés, essentiellement le renforcement de la transdisciplinarité, de la capacité à nouer des partenariats, de l'attractivité des établissements et du site, à travers la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPE). La Présidente rappelle en effet que les enjeux fondamentaux de *PLURIEL 2024* relèvent de la formation, de la recherche, et de l'innovation, en associant des forces académiques et en s'appuyant sur la complémentarité des établissements participant à ce projet d'envergure.

La Présidente explique, dans le prolongement des échanges précédents qui ont eu lieu au sein du Conseil académique, que des difficultés à trouver un accord sur la question de la gouvernance du futur EPE persiste, ce qui explique le retard pris dans la rédaction du document d'orientation stratégique (DOS).

La Présidente fait état du fait que les membres du Conseil d'administration ont souhaité, lors de la séance du 10 mars dernier, connaître le modèle de gouvernance de l'EPE porté par l'équipe présidentielle dans le cadre des échanges avec l'Université Lyon 1, pour mieux cerner les enjeux des discussions. Conformément à cette demande, un diaporama présentant le modèle porté, les principales instances et leurs compétences respectives a été rédigé avant d'être notifié aux membres des conseils centraux.

La Présidente décline la présentation de l'organisation institutionnelle de l'EPE proposée par l'équipe présidentielle Lyon 2, telle qu'elle figure sur le diaporama, joint en annexe. Elle rappelle les grandes orientations qui ont guidé ces propositions : le respect de la démocratie universitaire, l'adaptation de la gouvernance aux enjeux du nouvel établissement et de son positionnement stratégique, l'articulation entre niveau central et PFR fondée sur le principe de subsidiarité permettant de combiner stratégie commune et autonomie des pôles.

Sont présentées les différentes instances qui pourraient composer le futur EPE à savoir principalement une présidence, un directoire, un conseil stratégique, un conseil d'administration, une assemblée académique, une conférence des DU et un parlement étudiant,

aux côtés des instances propres aux PFR. Sont ensuite déclinées l'articulation entre ces instances et leurs compétences respectives.

La Présidente explique que devant le désaccord persistant sur la question institutionnelle, il a été proposé un rapprochement progressif des établissements, en opérant d'abord une fusion d'Universités au sens du code de l'éducation puis un EPE dans un second temps. Ce modèle, suivi par de nombreux établissements devenus EPE depuis, n'a toutefois pas été retenu par la Présidence de l'Université Lyon 1.

Une seconde hypothèse de rapprochement progressif a été proposée, récemment, le 23 mars, par la Présidence Lyon 1. Ce schéma vise à créer un EPE avec deux établissements, à savoir l'Université Claude Bernard et l'Ecole CPE et dans le même temps, une association renforcée de l'Université Lyon 2 à l'EPE nouvellement créée. L'objectif ici serait de créer un établissement unique à horizon 2028, correspondant à la fin de l'expérimentation. Le risque est que ce modèle ait pour effet d'imposer aux établissements qui entreront dans l'EPE dans un second temps un modèle de gouvernance déjà arrêté. Or, c'est précisément sur cette question de la gouvernance que des désaccords ont vu le jour entre les établissements.

La Présidente laisse la parole aux membres du Conseil.

Un élu étudiant s'interroge sur la représentation des étudiants qui lui apparaît plus faible, dans le modèle présenté, que dans l'actuel système universitaire. Il pose également la question de l'alignement des salaires des personnels qui constituerait actuellement une difficulté au plan économique, en sus de la question institutionnelle.

La Présidente explique que la représentation des étudiants au sein du CA est proche de celle en vigueur au sein des universités, que si le nombre d'étudiants est abaissé au sein de l'assemblée académique, cette instance est beaucoup plus resserrée dans le modèle proposé que dans les actuels CAC. Elle ajoute qu'il faut également prendre en compte la représentation des étudiants au sein des conseils de Pôles.

S'agissant de la question du coût du rapprochement, la Présidente confirme que l'alignement par le haut des régimes indemnitaires suppose un financement important, cet élément ayant d'ailleurs été porté comme condition du rapprochement auprès du MESRI. Le Ministère doit toutefois pouvoir s'appuyer sur des signaux forts d'un rapprochement bien engagé, notamment via l'adoption d'un DOS et l'avancement de la rédaction des statuts, pour décider d'enclencher un accompagnement financier des établissements.

Une élue enseignante demande à quel niveau se situe le point de désaccord sur la gouvernance.

La Présidente répond qu'il est difficile de présenter le schéma d'organisation porté par la Présidence de Lyon 1 dans la mesure où elle n'adhère pas à ce modèle. Elle accepte toutefois de décliner à grands traits les principales différences qui sont à l'origine des désaccords.

La gouvernance souhaitée par la présidence Lyon 1 prévoit un conseil d'établissement (composé d'une majorité de membres de la communauté universitaire et d'extérieurs) qui se prononcerait sur les affaires courantes (règlement intérieur, approbation des conventions, etc.)

et un conseil d'administration (composé pour partie d'extérieurs, pour partie de membres élus du conseil d'établissement et pour partie de représentants de collectivités, d'entreprises, etc, soit une instance composée au moins pour moitié d'extérieurs) qui adopterait les orientations stratégiques, voterait la campagne d'emploi, le budget et élirait la présidence notamment.

La Présidente explique que ce modèle ne répond pas à la façon dont elle, et la plupart des élus du CA, se représentent la démocratie universitaire, la communauté universitaire devant conserver la main sur les décisions stratégiques qui la concerne. Elle ajoute que la poursuite de cet objectif n'est pas contraire de son point de vue au fait d'enrichir le modèle universitaire actuel des possibilités offertes par l'ordonnance expérimentation. La Présidente fait état des compromis qu'elle pense avoir fait pour aller dans le sens du modèle porté par la Présidence de Lyon 1 mais qu'elle ne peut pas aller plus avant sauf à remettre en cause des principes fondamentaux auxquels la communauté est attachée et à aller vers un rejet du DOS.

Il est également demandé, en référence à l'hypothèse 2 du diaporama, si un EPE est susceptible d'être créé entre seulement l'Université Lyon 1 et l'école CPE. La Présidente pense que cette décision appartient au Ministère.

Une élue enseignante indique que du point de vue des enseignants-chercheurs, ce projet est particulièrement porteur pour les collaborations académiques, elle s'inquiète toutefois de la garantie d'équité entre les différents pôles dans le futur EPE, en donnant l'exemple de l'Université de Nantes. Elle pose la question d'une possible « surreprésentation » du pôle SHS dans les instances de l'EPE pour garantir les moyens dudit pôle.

La Présidente explique qu'il faut en effet être prudent sur la question de la pondération des sièges dans les instances, qu'une pondération peut par exemple probablement s'envisager en fonction du nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs composant les pôles mais que dans cette logique, le sous encadrement des SHS est évidemment pénalisant.

Une élue enseignante indique que la proposition de gouvernance proposée par l'équipe présidentielle Lyon 2 lui semble la plus équilibrée. Elle s'interroge sur la validation par la communauté universitaire de Lyon 1 d'un modèle qui la priverait en partie des décisions stratégiques. Elle considère que la récente proposition de Lyon 1 prive Lyon 2 de sa capacité de décision. Elle pose également la question d'un possible affaiblissement de la recherche en l'absence d'une commission dédiée à la recherche dans le modèle présentée.

La Présidente explique qu'il a été proposé d'organiser des séances de travail commune entre les membres des deux CA ou encore la venue des Présidents devant chacun des CA mais que la Présidence de Lyon 1 n'a pas donné suite à ces propositions, la Présidence Lyon 1 préférant présenter des documents aboutis devant les instances.

Concernant la recherche, la Présidente se veut rassurante en rappelant que l'EPE laissera une place notoire à la recherche, via les instituts thématiques, l'assemblée académique, mais aussi les PFR et la conférence des DU. Elle ajoute qu'elle fera mieux ressortir ce point dans la présentation du projet (diaporama) et dans les propositions pour le DOS.

Une élue enseignante demande quel est le calendrier du projet et si finalement une échéance encadre ce projet. Elle conclut en demandant quelle est la probabilité que ce projet réussisse.

La Présidente explique qu'un rétroplanning a été fait pour permettre de s'assurer des bonnes conditions de réalisation du projet. Il a été confirmé par le DGS de Lyon 1. Le DOS doit être adopté en juin/juillet au plus tard pour créer l'EPE au 1^{er} janvier 2025, ce qui suppose de consulter les instances sur un projet de DOS fin avril 2023, au plus tard. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle elle a souhaité associer dès à présent les membres du CAC et du CA pour connaître ses marges de manœuvre dans les échanges avec la Présidence Lyon 1 au sujet du modèle de gouvernance.

La Présidente indique qu'elle se donne tous les moyens pour que le projet aboutisse, que ce projet, s'il n'aboutit pas sous son mandat, devra être repris après les élections de 2025 compte tenu de sa pertinence et de son impact en faveur de la formation et de la recherche.

Une élue enseignante s'interroge sur les conséquences d'un possible arrêt de *PLURIEL 2024* sur le projet *Shape-Med*.

La Présidente livre sa lecture selon laquelle si l'EPE n'est pas créé, le financement de *Shape-Med* est menacé, tout en ajoutant que cette lecture n'est pas nécessairement partagée par la Présidence Lyon 1.

Un élu enseignant revient sur l'hypothèse 2 qu'il analyse comme une forme de mise à l'écart progressive de Lyon 2 de l'EPE.

La Présidente ne pense pas qu'il s'agisse d'une mise à l'écart, même si le projet initial était plus ambitieux. Elle ajoute qu'elle retient des échanges qui viennent d'avoir lieu en séance que cette hypothèse a peu de chances d'être retenue.

La Présidente conclut en rappelant qu'elle souhaite ardemment la concrétisation de ce projet et espère ainsi être en mesure de soumettre aux membres du Conseil un DOS commun, partagé, en avril prochain.

Fait à Lyon, le 30 mars 2023,

La Présidente de l'Université

Nahalie DOMPNIER